



Conseil général

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL

du 21 juin 2021

N° 1/ 2021

Madame la Présidente, R. Alma, ouvre la dernière séance du Conseil général à 20h15.

Elle souhaite la bienvenue à Mme Stéphanie Emery, Présidente de l'AJET, présente ce soir pour répondre aux éventuelles questions sur le préavis n°2 concernant les statuts de la nouvelle association dédiée à l'enfance et la jeunesse en Terre Sainte (APEJ).

Un apéritif en guise de remerciement est prévu en fin de séance.

La Présidente explique aux membres le plan de protection dans le cadre de la situation sanitaire actuelle, établi avec la Municipalité et approuvé par le Préfet.

Seuls les citoyens assermentés à ce jour ont reçu les documents pour la séance de ce soir. Des exemplaires supplémentaires, ainsi que les rapports des commissions, sont disponibles à l'entrée de la salle.

Ordre du jour

1. Appel, assermentations, promotions civiques
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 décembre 2020
3. Propositions individuelles et pétitions
4. Communications du bureau
5. Communications des représentants aux associations intercommunales
6. Communications de la Municipalité
7. Préavis municipal n° 02/2021 - Création d'une nouvelle association dédiée à l'enfance et la jeunesse en Terre Sainte (APEJ)
8. Préavis municipal n°01/2021 relatif aux comptes communaux 2020 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020
9. Divers

L'assemblée accepte l'ordre du jour avec à l'unanimité.

1. Appel, assermentations et promotions civiques

Citoyens assermentés au 21 juin 2021	83
Citoyens assermentés ce soir	0
Total des citoyens assermentés	83
Citoyens présents à l'appel	41
Citoyens excusés	17
Citoyens absents	25

Le quorum, 1/3 des citoyens assermentés au 21 juin 2021, soit 27 est atteint (total des citoyens assermentés /3).

Le Conseil général est valablement constitué et peut délibérer.

La majorité pour les votes de ce Conseil est 21 (total des citoyens présents à l'appel / 2 + 1).

Citoyens excusés

Mmes M. Harrop, C. Siegfried, M.-L. Ducrest, S. Gobet, L. Volpi, D. Junod, M. Michal

MM M. Junod, F. Andriamanantenasa, J. M. Bonello, F. Salina-Borello, S. Haefliger, R. Ramseyer, A. Gasser, E. Suardet, M. Harrop, D. Maradan

Citoyens absents

Mmes R. Auslender, S. Hiltbrunner Saetter, I. P. Jaquet, S. Odiard, H. Pickenhagen, E. Rolli, N. Strub,

MM J.-C. Bartolini, L. Bignolas, E. de Freitas, J. Gantenbein, A. Hirschy, S. Liardon, N. Loizeau, G. Moget, P. Odiard, P. Ostan, G. Roux, C. Scheffre, J. Steudler, D. Strasser, R. Strub, J.-E. Tribout, E. Van Lancker, F. Zanetta

Promotions civiques

Suspendues jusqu'à ce que la situation sanitaire s'améliore.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du décembre 2020

Le Procès-verbal est accepté par l'assemblée à la majorité avec 3 abstentions.

3. Propositions individuelles et pétitions

Rien à signaler.

4. Communications du bureau

Rien à signaler.

5. Communications des représentants aux associations intercommunales

SITSE (Services Industriels de Terre Sainte et Environs)

M. A. Fiaux lit le rapport (rapport en annexe).

AJET (Association intercommunale pour l'accueil de jour des enfants de Terre Sainte)

M. S. Bertalan lit le rapport (rapport en annexe).

ASCOT (Association scolaire intercommunale de Terre Sainte)

Mme U. Bänziger lit le rapport (rapport en annexe).

Conseil intercommunal du Conseil régional (Région de Nyon)

Mme Ch. Van Lancker lit le rapport (rapport en annexe).

6. Communications de la Municipalité

M. R. Dotta, Syndic

Transports publics

Reprise des courses nocturnes de la ligne 891 (Afterbus) ainsi que de la ligne NT du Noctambus à partir du vendredi 2 juillet 2021.

Pas de nouvelles au sujet du projet pour un nouveau tracé de la ligne 55 entre Versoix, Chavannes-des-Bois et Sauverny France. Les mandataires de la ligne (cantons de Genève et de Vaud) reviendront sur le sujet après discussions avec la France voisine sur l'ensemble des lignes transfrontalières. Il n'y aura donc pas de changements au niveau du tracé et des arrêts de la ligne 55 avant décembre 2022.

Sites web

www.vaudloisirs.ch campagne cantonale vaudoise de sensibilisation à la mobilité durable, ciblée sur les loisirs en transports publics.

www.chavannes-des-bois.ch le site web de Chavannes-des-Bois a été remanié et mis au goût du jour.

www.terresainte.ch des informations concernant la région peuvent être consultées sur le nouveau site web de Terre Sainte.

SOS Commune

L'initiative populaire « SOS Commune » a rassemblé 13'400 signatures valables dans le canton (minimum nécessaire 12'000) dont 139 signatures à Chavannes-des-Bois, ce qui correspond à 30% des personnes qui peuvent voter au niveau cantonal.

Composition de la Municipalité pour la législature 2021-2026

Dès le 1^{er} juillet 2021, les dicastères de la nouvelle Municipalité seront répartis de la manière suivante :

Roberto Dotta, Syndic

Administration générale, ressources humaines, finances, relations extérieures

Vanessa Green, Vice-Syndique

Juridique, assurances, environnement, naturalisations

Diego Vergani, Municipal

Constructions, bâtiments, routes, eaux

Keri Anderson-Sparks, Municipale

Ecoles, transports publics, affaires sociales, manifestations

Moreno Volpi, Municipal

Police, feu, déchets, sport, cimetière,

M. R. Beaud, Municipal

Ressources humaines

Rien à signaler.

Etat des finances communales

L'endettement de Chavannes-des-Bois n'a pas connu d'évolution à ce jour.

M. S. Comminot, Municipal

Rien à signaler.

Mme M. de Matteo, Municipale

Pause de midi aux Rojalets

Le projet « Pause de midi » aux Rojalets a démarré le 10 mai dernier. Il est organisé suite aux nombreuses déprédations, incivilités et disputes entre les jeunes du collège des Rojalets.

Pendant les deux périodes de la pause de midi (11:30-12:30 et 12:30 -13:30), à titre de prévention et de présence éducative, les éducateurs Mathieu Granjon de la Baraka et Siro Balestra du TSP seront sur place.

La bibliothèque sera également ouverte en continue sur des deux périodes de midi.

Journée « Clean Walk » dans les Communes de Terre Sainte

Mercredi prochain, la Commune va accueillir une classe de 9^{ème} année pour la journée Clean Walk, une initiative qui a été mise sur pied par les conseils de classes du secondaire et a déjà été organisée en 2020.

Le Clean Walk est une balade au cours de laquelle, les élèves ramassent les déchets.
Journées avec les aînés

Etant donné la situation sanitaire, la sortie des aînés sera remplacée par un petit repas en toute convivialité.

M. V. Quadri, Municipal

Rien à signaler.

7. Préavis municipal n° 02/2021 - Création d'une nouvelle association dédiée à l'enfance

Lecture du rapport de la Commission ad-hoc pour l'étude du préavis municipal cité en titre (rapport en annexe).

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 21 juin 2021

Vu le préavis municipal n° 2/2021 relatif aux statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ)

Où le rapport de la Commission ad-hoc

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'approuver les statuts de l'APEJ

Le **préavis** est accepté tel que présenté à l'**unanimité**.

La Présidente lit l'**extrait du procès-verbal**

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 21 juin 2021

Vu le préavis municipal n° 2/2021 relatif aux statuts de l'Association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ)

Où le rapport de la Commission ad-hoc

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

d'approuver les statuts de l'APEJ tels que présentés

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

8. Préavis municipal n°01/2021 relatif aux comptes communaux 2020 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020

Lecture du rapport de la Commission de gestion pour l'étude du préavis municipal cité en titre (rapport en annexe).

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 21 juin 2021

Vu le préavis municipal n° 1/2021 relatif aux comptes communaux 2020 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020

Où le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver les comptes communaux 2020 tels que présentés
2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020
3. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2020
4. de donner décharge à la Commission de gestion pour 2020

Le **préavis** est accepté tel que présenté à l'**unanimité**.

La Présidente lit l'extrait du procès-verbal

Le Conseil général de la commune de Chavannes-des-Bois, dans sa séance du 21 juin 2021

Vu le préavis municipal n° 1/2021 relatif aux comptes communaux 2020 et au rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020

Où le rapport de la Commission de gestion

Attendu que l'objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Décide

1. d'approuver les comptes communaux 2020 tels que présentés
2. d'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour l'année 2020
3. de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2020
4. de donner décharge à la Commission de gestion pour 2020

L'extrait de procès-verbal est accepté à l'**unanimité**.

9. Divers

Ce soir, une page se tourne à Chavannes-des-Bois avec la dernière séance du Conseil général et une nouvelle Municipalité qui officiera dès le 1 juillet 2021.

Des discours de remerciements de la part des membres de la Municipalité terminant leur mandat, Mme Maria de Matteo et M. Stephan Comminot, sont adressés aux collègues, au bureau du Conseil, aux membres du Conseil général ainsi qu'aux employés de la Commune.

Le Syndic remercie les Municipaux sortants pour leur engagement de plus de 10 ans.

La Présidente du Conseil remercie Mme Eléonore Beaud pour son travail au sein du Bureau et pour la Commission d'embellissement et procède à la distribution des cadeaux de fin de législature aux membres de la Municipalité et aux membres du bureau du Conseil général.

Enfin la Présidente remercie les membres du Conseil général pour leur engagement et les invite à l'apéritif dinatoire prévu pour l'occasion.

La Présidente lève la séance à 22h20.

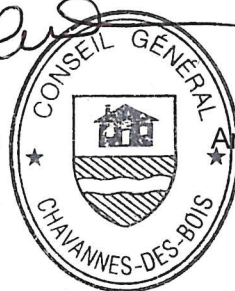
Conseil général de Chavannes-des-Bois

La Présidente

La Secrétaire



Rita Alma



Amélia Elkhuisen Morgado

Rapport sur l'activité des SITSE 1^{er} semestre 2021

Ce printemps, les SITSE ont à nouveau profité de l'hospitalité de notre Commune pour tenir leur séance du 8 avril dernier.

Durant cette session le Comité de direction nous a orienté sur un éventuel 3^{ème} but optionnel qui ferait des SITSE une institution à même de promouvoir les énergies renouvelables et d'accompagner les communes et les privés dans leurs projets visant à la transition énergétique. Nous avons écouté un ingénieur conseil en énergie, M. Thomas Filipetto qui nous a présenté divers cas concrets pour lesquels son bureau est intervenu pour optimiser les résultats et certains projets en attente de réalisation. Pour pouvoir s'engager dans cette voie, les SITSE devront modifier leurs statuts et créer un 3^{ème} but optionnel auquel les communes seront engagées à participer et à apporter leur cautionnement. Les démarches dans ce sens nous occuperons au début de la législature qui débute le 1^{er} juillet prochain.

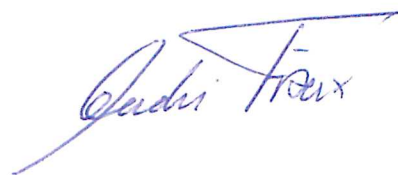
Le conseil intercommunal s'est ensuite prononcé, dans le cadre de son 1^{er} but optionnel distribution d'eau potable (9 Communes) à l'unanimité sur un crédit de CHF 340'000.- pour remplacer la conduite d'eau sous pression à Founex route de la Courte Raie en relation avec la fin du chantier de réhabilitation de la route suisse.

Dans le cadre de notre soutien aux régions défavorisées par le biais de notre centime de l'eau, nous avons voté un montant de 17'700.- pour permettre la mise en place d'un système d'adduction d'eau dans une commune rurale de la région d'Itasy à Madagascar. Là également cette attribution de fonds a été acceptée à l'unanimité.

Les SITSE ont pu négocier avec la commune de Founex l'acquisition de la parcelle sur laquelle se situe nos réservoirs d'eau brute ainsi que la moitié de la station de potabilisation, ainsi qu'une petite partie du domaine public de Founex sur laquelle se situe nos tableaux électriques basse tension et l'ensemble de nos places de parc pour un montant de CHF 464'000.-, soit un prix au m2 de CHF 150.-, ce qui est apparu très raisonnable vu les prix pratiqués dans la régions. Cet achat a été accepté à l'unanimité moins une abstention.

Dans le cadre de notre 2^{ème} but optionnel collecte et évacuation des eaux (9 Communes), un préavis d'un montant de CHF 132'000.- pour assurer l'entretien de tous les regards du réseau d'assainissement a lui aussi recueilli le vote unanime des délégués.

Enfin, je tiens à signaler que la dernière séance du conseil intercommunal des SITSE de la législature se tiendra une fois encore à Chavannes-des-Bois, jeudi 24 juin prochain. C'est pour moi l'occasion de remercier chaleureusement notre Municipalité qui a toujours accepté de mettre à notre disposition cette belle salle communale pour palier à la défection de notre Commune siège. Madame, Messieurs acceptez notre reconnaissance sincère.



Chavannes-des-Bois, le 21 juin 2021

Rapport de la déléguée du Conseil Intercommunal de l'AJET

Mesdames, Messieurs,

Le Conseil Intercommunal de l'AJET s'est réuni le 20 mai 2021 pour son assemblée ordinaire.

Le CODIR rappelle que l'administration a été fermée dès le 2 mars 2020 et que tout le monde s'est retrouvé subitement en télétravail. Ils avaient suivi une formation en 2019 sur la gestion de crise ce qui leur a donné des outils très utiles afin de surmonter cette situation.

Du côté de la crèche des Coppalines, les travaux devraient se terminer à la fin de cette année ce qui va permettre dès 2022 d'accueillir 12 enfants supplémentaires.

Concernant le nouvel accueil pour les 7P et 8P, 18 places sont prévues afin de répondre à la demande de la LAJE pour continuer de percevoir les subventions. Pour rappel, cet accueil se fera au point rencontre. Les inscriptions sont actuellement ouvertes donc pour l'instant on ne sait pas s'il y aura beaucoup de demande. Pour rappel, l'accueil d'ouvrira que s'il y a plus de 9 inscrits.

Le projet de la nouvelle association suit son cours. Crans est la seule commune qui a déjà eu un conseil et qui a voté en faveur de la nouvelle association.

Les comptes 2020 sont présentés. Il en ressort que les communes ont eu une diminution de participation de 15% qui s'explique notamment par les repas qui n'ont pas été servis durant la fermeture des écoles, les annulations de sorties, la diminution d'animation et une subvention exceptionnelle de CHF 500'000.-. A noter que la participation des parents a diminué aussi.

La répartition de la charge est donc répartie pour cette année à 24% de la part du canton, 35% les communes et également 35% pour les parents. C'est à cet équilibre que l'AJET souhaite tendre et cela a pu être le cas cette année grâce à la subvention extraordinaire.

Sur recommandation de la commission de gestion et finances, les comptes sont approuvés

Sophie BERTALAN



Chavannes-des-Bois, le 15 juin 2021

Assemblée de l'ASCOT du 19 mai 2021

Mesdames, Messieurs,

Lors de la dernière assemblée de l'ASCOT le 19 mai 2021, les comptes de l'année 2020 nous ont été présentés. Sur recommandation de la Commission de gestion ils ont été approuvés par l'assemblée et décharge a été donné au comité de la direction pour l'exercice 2020.

Il y aura un nouveau Règlement sur les transports scolaires. Sur recommandation de la Commission ad hoc l'assemblée a accepté ce préavis. La nouvelle version ne présente que peu de différences avec le Règlement actuel. Ce ne sont que de légères adaptations nécessaires au bon déroulement des transports scolaires.

L'assemblée a également accepté des nouveaux règlements et des nouvelles conditions d'admission des restaurants scolaires Necker et Rojalets.

Les principaux changements sont :

- inscription de l'élève à renouveler annuellement par une plateforme informatique pour CHF. 100.—
- contrôle des présences et information aux parents s'il y a une divergence
- inscription obligatoire si l'élève mange au restaurant
- les repas sont payés par la plateforme informatique
- l'ASCOT se réserve le droit de résilier l'inscription en cas de violation des règles de vie du restaurant.

Le projet pour une nouvelle salle de gym sera mis en veille, car après 7 ans, le projet de la piscine/patinoire à Commugny peut se concrétiser, le permis de construction définitif a été délivré.

Chavannes-des-Bois, le 8 juin 2021

Sophie Bertalan



Ursina Bänziger



Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Municipaux et Conseillers.

Le Conseil intercommunal de la Région de Nyon s'est réuni les 30 avril et 17 juin derniers.

A cette occasion, les différents préavis qui étaient à l'ordre du jour ont tous été acceptés. Ils concernaient notamment :

1. Les demandes de crédit de 84'804 CHF et de CHF 102'697 destinées à cofinancer jusqu'en 2028 les réseaux agroécologiques « Cœur de la Côte » et « Nyon Région ».
2. Le cautionnement de CHF 1'650'000 en faveur de Télé-Dôle SA, dont la Région de Nyon détient 92% des actions. Ceci permet à la société d'emprunter un tel montant auprès d'un établissement financier pour finaliser la réalisation du bâtiment d'accueil des Dappes dans le cadre du domaine de montagne Jura sur Léman.
3. La participation de CHF 70'000 pour la poursuite du financement des bus nocturnes pour la période horaire 2022-2023.
4. L'approbation des Comptes 2020. Le bouclage présente un excédent de charges de quelque CHF 199'000 pour un budget 2020 qui affichait une projection de déficit d'environ CHF 130'000. Cet écart est principalement dû à des corrections sur les exercices précédents ainsi qu'à l'augmentation des amortissements sur les préavis extra-budgétaires. Pour le reste, les charges sont maîtrisées, avec des engagements respectés dans les différents chapitres.
5. La demande de crédit de CHF 312'352 pour le réaménagement de la plate forme intermodale de la gare de Rolle pour contribuer au report des usagers des transports individuels motorisés vers des modes plus durables.
6. La réalisation de la deuxième phase d'aménagement du col de la Givrine avec la validation d'un soutien régional avoisinant CHF 1'135'000 pour réaliser l'aire de stationnement du col de la Givrine, ainsi qu'aménager ses abords et ses accès depuis la route cantonale. Le chantier devrait débuter en juillet.
7. L'approbation du projet d'agglomération Grand Genève de 4e génération, qui sollicite des cofinancements fédéraux pour la réalisation d'infrastructures entre les territoires transfrontaliers dans les domaines de la mobilité, de l'urbanisation et de l'environnement.
8. L'acquisition d'un système de vote électronique pour le Conseil intercommunal. A noter que plusieurs conseillers ont proposé que ce système soit prêté aux communes qui en feraient la demande pour leur Conseils Communaux.
9. La demande de crédit de CHF 268'811 pour la 2e étape de requalification de la Route Suisse (RC1) en traversée de localité de Coppet.

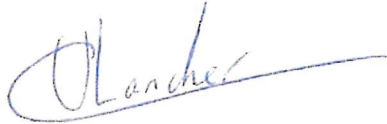
Voilà pour ce qui concerne les préavis, quelques informations d'ordre plus général maintenant :

Le 21 mai dernier, 75% des communes du district de Nyon ont participé à "La nuit est belle!", opération festive visant à sensibiliser la population du Grand Genève aux impacts de la pollution lumineuse causée par l'éclairage artificiel excessif.

Par ailleurs, la Région de Nyon réinvente son concept d'avantages loisirs en proposant des offres numériques disponibles gratuitement sur regiondenyon.ch, en lieu et place du carnet papier. De nouvelles offres pourront ainsi compléter le dispositif en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Avec le nouveau système, la personne intéressée pourra commander directement l'offre sur le site de la Région, se rendre au lieu de loisirs en transports publics ou à vélo et présenter au guichet le bon (numérique ou imprimé), avec son titre de transport valable (ou casque de vélo) et une pièce d'identité. Pour celles et ceux qui n'ont pas accès à un ordinateur ou un téléphone mobile, les offres numériques peuvent être obtenues par téléphone à la Région de Nyon (022 361 23 24), de

même qu'à l'office du tourisme à Nyon (av. Viollier 8, côté ouest du parking Perdtemps). Pour le lancement de cette action, des entrées gratuites sont proposées dans trois sites de loisirs accessibles avec les bus régionaux et en mobilité douce: le parc animalier La Garenne à Le Vaud (lignes CarPostal 820 et 830), le SB Nature Parc à Saint-George (ligne CarPostal 830) et le Musée de l'agriculture Moulin de Chiblin à Gingins (ligne TPN 815). La gamme d'offres sera étoffée durant l'année, selon la disponibilité et l'ouverture d'autres établissements et en fonction de l'évolution de la situation sanitaire. Il convient donc de s'inscrire à la newsletter ou de suivre la Région de Nyon sur les réseaux sociaux pour rester informés des nouveaux avantages.

Christine Van Lancker, Chavannes-des-Bois, le 21 juin 2021

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'CLancker', with a long horizontal stroke extending to the right.



Rapport de la commission ad-hoc pour l'étude du préavis municipal 2/2021 relatif aux statuts de l'association pour l'Enfance et la Jeunesse de Terre Sainte (APEJ), fruit du rapprochement de l'ASCOT et l'AJET.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

Désignée par le bureau du CG en juin 2020, la commission ad hoc formée de Mme Sophie Bertalan, Ursina Baenziger et M. Patrick Scheffre, s'est réunie le 9 juin 2021 avec Mme Maria De Matteo, Municipale ainsi que Mme Stéphanie Emery, présidente du CODIR de l'AJET pour examiner le préavis relatif aux statuts proposés pour la nouvelle association APEJ.

Depuis plus de 10 ans, les deux associations AJET et ASCOT fonctionnent de manière indépendante mais beaucoup de synergies sont apparues au fil des ans. Un projet de rapprochement a été étudié depuis 2019 pour pouvoir profiter de ces synergies.

Financièrement, les budgets de l'ASCOT et de l'AJET seront regroupés pour former celui de l'APEJ dès 2022. Cela n'entraînera pas de changement notable des coûts de fonctionnement.

Les avantages de n'avoir plus qu'une association sont clairs. Ils permettront une administration plus efficace pour la gestion de la journée de l'élève, une vision globale des services offerts à la jeunesse et principalement un seul « guichet » pour les parents. A noter que le projet englobe également la ludothèque et la bibliothèque.

Malgré que la commission ad-hoc pense que le timing de la création de cette entité n'est pas idéal au vue du changement de législature, elle recommande au conseil général d'accepter le préavis 2/2021 du 17 mai 2021 et de valider les statuts de l'APEJ tel que proposés.

Chavannes-des-Bois, le 9 juin 2021

Sophie Bertalan

Ursina Baenziger

Patrick Scheffre

Conseil général de Chavannes-des-Bois
Commission de Gestion

Rapport

Sur le préavis municipal 1/2021 relatif aux comptes communaux 2020 et au rapport de gestion de la
Municipalité pour l'année 2020.

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers, chers Collègues,

La Commission de gestion (la Commission) s'est réunie à une reprise avec la Municipalité le 31 mai 2021. A cette occasion, elle a pu poser toutes les questions jugées pertinentes et obtenir les réponses nécessaires. La Commission remercie la Municipalité pour sa disponibilité.

Par ailleurs, la Commission s'est réunie à plusieurs reprises en juin afin d'effectuer son travail et de rédiger le présent rapport.

A) Examen des comptes :

D'une manière générale, il sera relevé que les comptes 2020 ont été bien tenus et que la révision de l'exercice comptable par la société GF AUDIT n'a soulevé aucun problème particulier.

B) Examen de la Gestion :

Du contrôle des comptes, de la lecture du rapport de gestion et des réponses apportées par la Municipalité sont ressortis les points suivants :

1) Taux d'imposition et déficit

Au vu des chiffres de l'exercice 2020 qui présentent un excédent de revenus de CHF 82'313.94, la Commission tient à souligner tant le travail amorcé il y a quelques années par la Commission des finances pour réduire le déficit sans recourir à une nouvelle augmentation des impôts, que la capacité de la Municipalité à s'y adapter, en maîtrisant au mieux ses charges.

2) Point d'impôt

La Commission se réjouit de constater que le potentiel fiscal des habitants de la commune a continué à augmenter en 2020 et confirme la tendance amorcée l'année passée.

Cependant comme déjà relevé en 2020, la Commission tient à nuancer l'influence positive de ces chiffres sur les finances communales, dans la mesure où ces derniers restent d'année en année sujets à d'importantes variations liées notamment à l'arrivée ou au départ de la Commune de foyers fiscaux à haut ou bas potentiel.

Cette nuance doit également s'appliquer si l'on considère que les effets à long terme de la crise sanitaire sur les finances des ménages ne se feront sentir pleinement que dans les années à venir. A l'appui de cet argument, la Commission souhaite mentionner la dernière étude en date du cabinet PricewaterhouseCoopers (PwC) Suisse en collaboration avec l'union des villes Suisses, qui examine les

conséquences financières de la pandémie sur les cantons, les villes et les communes. Selon cette étude, les auteurs s'attendent à une vague d'endettement pour les années à venir, avec une hausse jusqu'en 2023 à hauteur de 36% pour les cantons et de 72% pour les villes et les communes, communes qui toujours selon les auteurs seront quant à elles d'avantage confrontées aux répercussions à long terme de la pandémie, notamment au niveau local.

3) Personnel

La Commission prend note du licenciement début février d'une première collaboratrice et de la démission fin février 2021 de la personne engagée pour la remplacer. Elle espère qu'à terme la Municipalité parviendra à stabiliser son personnel tant pour le confort du greffe que des habitants de la commune.

4) Restaurant Relais des Chasseurs

La Commission approuve les décisions de la Municipalité pour soutenir le Relais des Chasseurs pendant la crise sanitaire et qui ont abouti à une réduction du loyer commercial de CHF 60'000 à CHF 39'750.00. Elle regrette toutefois qu'en contrepartie de ces mesures généreuses et comme beaucoup de restaurants des environs, les restaurateurs n'aient pas « joué le jeu » en proposant des plats à l'emporter qui auraient certainement trouvé preneurs dans le village. La Municipalité nous a informé avoir entrepris des démarches en ce sens auprès des restaurateurs qui n'ont pas souhaité donner suite.

A l'avenir, la Commission encourage la Municipalité à prendre en compte ces derniers éléments au moment du renouvellement du bail.

5) Crèche

La Commission salue la finalisation et signature de la convention du bail entre l'AJET et la Commune de Chavannes-des-Bois avec validité rétroactive à partir du 1er août 2018. Cette convention est basée sur le principe de la neutralité de l'opération, c'est-à-dire elle garantit que la commune ne soit ni gagnante ni perdante vis-à-vis du montant du loyer, qui compense l'amortissement du bâtiment, et les charges effectives liées à l'entretien de ceci (électricité, chauffage, nettoyage, etc.). En outre, l'AJET continuera à payer le montant du loyer, après la fin de la durée d'amortissement, dans le but de participer au fonds de rénovation du bâtiment.

6) Antenne Swisscom 4-5G

La Municipalité confirme que le projet d'implantation d'une antenne 4-5G dans le village va suivre son cours, la Confédération ayant mis à disposition des cantons un moyen de contrôle qui permettra de mesurer si les normes d'émission des antennes sont bien respectées. La Camac pourra donc relancer une mise à l'enquête très prochainement, sans, rappelons-le, que le Conseil général soit appelé à se prononcer sur un préavis.

Comme l'année passée, la Commission souhaite relever que la Municipalité aurait pu impliquer la Commission d'urbanisme et le Conseil Général en amont de la signature du contrat avec Swisscom, pour faire évaluer à la fois la nécessité d'une telle structure dans notre village, ainsi que la pertinence de l'endroit choisi pour son installation.

De manière générale, la Commission, dans un souci de transparence et d'intégration souhaite encourager à nouveau l'exécutif à collaborer plus en amont avec le délibératif dans le processus d'élaboration de ses différents projets, afin que l'adhésion des habitants du village se fasse dans un climat de confiance et d'enthousiasme.

En conclusion et en invitant la Municipalité à prendre en considération ces différents vœux et remarques, la Commission de gestion recommande d'accepter le préavis municipal 1/2021 relatif aux comptes

communaux 2020 et au rapport de gestion 2020.

La Commission de gestion conclut à ce que le Conseil général de Chavannes-des-Bois décide :

- 1) D'approuver les comptes communaux 2019, 2020
- 2) D'approuver le rapport de gestion de la Municipalité pour la gestion 2019, 2020
- 3) De donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2019, 2020.
- 4) De donner décharge à la Commission de gestion.



Chavannes-des-Bois, le 11 juin 2021,



Alain Berger



Florian Salina



Christine Van Lancker



Diego Vergani